

COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – APPEL D'OFFRES OUVERT

Identification de l'organisme qui passe l'accord-cadre: Ville de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Mairie de Brignoles – 9 place carami – BP 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex – Tél. : 04.94.86.22.12
Email : dcp@brignoles.fr

Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.ville-brignoles.fr>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale. Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet de l'accord-cadre : Accord cadre à bons de commande de topographie et prestations de géomètre.

Type d'accord-cadre : Prestations de services.

Caractéristiques de l'accord-cadre :

Accord-cadre mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public de services sans montant minimum et avec un montant maximum de commande, passé dans le cadre des dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-7, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique du code de la commande publique. Cet accord-cadre est passé pour un an.

Le montant maximum annuel de l'accord-cadre est fixé à 60 000 € HT

A titre indicatif, la moyenne de dépense annuelle s'élève à environ 25 000 € HT.

Mode de passation : Accord cadre à procédure adaptée conclu suivant les dispositions des articles R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

Classification C.P.V.: 71351800-1 (services topographiques et services de radiesthésie)

Code NUTS : FRL05

Variantes : non autorisées.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Modalités de financement : Fonds propres.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Forme juridique que devra revêtir l'attributaire : Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires (souhaité).

Date et heure limites de réception des offres: Le 05 janvier 2023 à 17h00

Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

1/Possibilité de procédure DUME S :

« Cela permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé.

2/Candidature de votre entreprise, hors procédure DUME S :

Conditions fixées aux articles, R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143-11 et R.2143-12 du code de la commande publique et précisées dans le règlement de consultation. Le candidat devra en particulier fournir :

- **Imprimé Cerfa DC1 joint** ou téléchargeable sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- **Imprimé Cerfa DC2 joint** ou téléchargeable sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Copie du ou des **jugements prononcés**, si le candidat est en redressement judiciaire.

- **Attestation sur l'honneur du candidat jointe** concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles R.2143-3 du code de la commande publique.

- Renseignements sur le respect de **l'obligation d'emploi** mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (Si DC2 non produit).

- Production pour chacun de ces opérateurs des **mêmes documents** qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

- Indication des **titres d'études et professionnels** de l'opérateur économique.

- **Liste** des principales **prestations objet de l'accord-cadre, réalisées au cours des trois dernières années**, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les prestations ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique (certificats de capacité).

N.B : Conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1/ d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires sa consultation,

2/ d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants : - Prix : 50% et Qualité des prestations : 50 %

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres : Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de la Consultation).

Renseignements d'ordre administratif : Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique : Auprès de la Direction des Etudes des Travaux et des Grands Projets (D.E.T.G.P.) Directeur Monsieur Laurent Grandet – Directeur de la D.E.T.G.P. au 06 07 81 20 26 Email : DETG@brignoles.fr ou Monsieur Marc Portal– Tél : 04 94 86 22 44 Email : portalm@brignoles.fr

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.

- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).

- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).

- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.

- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.

- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : Le 09 décembre 2022